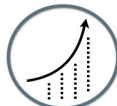


**EMPLOYER DES INTERMITTENTS : INDEMNISATION, ADMINISTRATION, VIGILANCE**

7 heures - 390 €



à distance



10/10 satisfaction

ACTUALITE

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

**PUBLIC**

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant  
Intermittents du spectacle ayant une fonction de chargé/e de production

**PRE-REQUIS**

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

**OBJECTIFS**

- Comprendre l'ensemble du mécanisme de l'allocation chômage dont le dispositif de "l'année blanche"
- Appréhender la réglementation pour éviter les erreurs ou répondre de manière efficace à vos salariés
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits, et tout en respectant la réglementation en vigueur
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés pour un meilleur dialogue

**CONTENU DÉTAILLÉ** - mis à jour le 18/11/2021**Les annexes 8 et 10 de l'intermittence**

- Identifier le champ d'application de l'annexe 8 artiste et de l'annexe 10 technicien

**Les conditions d'indemnisation**

- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit : admission, réadmission, prolongation des droits
- Problématique des ouvertures de droit multiples : régime général, intermittence, droits rechargeables
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi
  - calcul du salaire de référence,
  - de l'allocation journalière,
  - du nombre de jours indemnisés
- Comprendre le différé d'indemnisation et le circuit transitoire actuellement mise en place

**Employeur : sécuriser le traitement administratif**

- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits :
  - contrat long ou non
  - intervention d'enseignement ou pédagogique
- Valider les obligations formelles :
  - des salariés
  - de l'employeur : AEM, avis de versement
- Les dernières actualités de l'année